

224C2150
FR0000121485-FS0802

31 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

KERING
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2024, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2024, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir indirectement 6 205 028 actions KERING¹ représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion d'instruments financiers portant sur des actions KERING.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 348 500 actions KERING (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 70 000 « *long call* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 19 décembre 2025 ; et
- 278 500 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 21 décembre 2024 et le 19 décembre 2025.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 1 997 092 actions KERING (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 397 089 « *swaps* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 17 janvier 2025 et le 12 octobre 2029³ ;
- 3,11 « *warrant* » portant sur 3 actions KERING, dénouables à tout moment jusqu'au 30 octobre 2024³ ; et
- 600 000 « *future* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance³.

¹ Dont 19 783 actions KERING détenues sous forme d'ADR.

² Sur la base d'un capital composé de 123 420 778 actions représentant 176 708 762 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.